

Séance 4



Philippe II Auguste
organise son
royaume

Problématique
Comment assoir
l'Etat royal?

Devoirs
Diapo 4a
Questions 1 à 3

Compétences :
Extraire des
informations et
les hiérarchiser



1 Miniature extraite du Décret de Gratien, 1288, BnF.

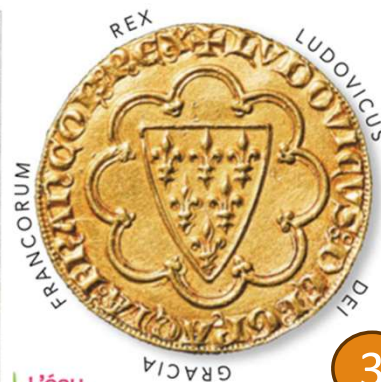
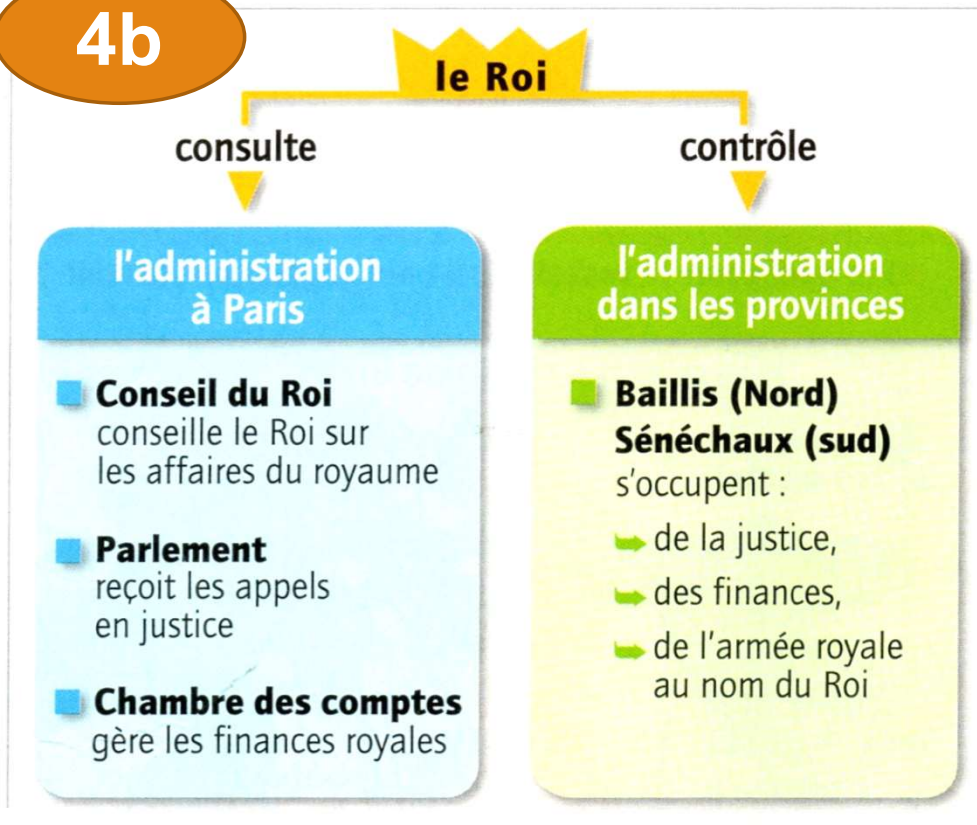
- 1) Présentez le document.
- 2) Décrivez rapidement la scène présentée
- 3) Expliquez en quoi le fait de dicter les lois assure au roi une plus grande autorité ?

Vocabulaire

Miniature : une petite image peinte à la main dans un manuscrit, servant à illustrer ou décorer le texte.

Ordonnance : une décision officielle prise par le roi, qui a valeur de loi.

4b



L'écu de Louis IX
(Monnaie en or, XIII^e siècle. BNF, Paris.)

3

Louis IX (ou Saint-Louis), 1226-1270, petit fils de Philippe II Auguste poursuit l'œuvre centralisatrice.

« La monnaie royale aura désormais cours dans tout le royaume. Il est ordonné que nul ne puisse faire des monnaies semblables à la monnaie du Roi (à moins qu'il y ait une différence sensible) et du côté croix et du côté pile. Et qu'on ne se serve d'aucune autre monnaie que celle du roi, dans le royaume, à partir de la Saint-Jean prochaine, là où il n'y a pas de monnaie particulière¹. »

▪ Ordonnance de Louis IX (Saint-Louis), 1263.

¹. Les monnaies frappées par les seigneurs n'auront cours que dans les terres des seigneurs qui les font frapper.

2 L'administration royale en France (fin XIII^e siècle)

4) Depuis quel lieu, le roi exerce-t-il son pouvoir ?

5) Comment le roi s'assure-t-il de rester maître de tout son royaume, si la cour demeure en permanence à la capitale ?

6) Quel est le sujet de cette ordonnance royale ? Pourquoi le roi décide-t-il cela ?

B- Une nouvelle organisation du royaume

Au XIII^e s., l'Etat royal se met en place : Philippe Auguste fixe le pouvoir à Paris, et nomme des baillis et sénéchaux pour le représenter dans les provinces et surveiller les seigneurs féodaux. Louis IX impose la monnaie du roi.